

# LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

L. O. DAVID : REDACTEUR-PROPRIETAIRE.

BUREAUX : 25 RUE ST-THERESE.

W. F. DANIEL : ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATION.

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Parait tous les samedis. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT.

Un an..... \$1.00  
Six mois..... \$0.50

Le numéro 2 Cents.

PAYABLE D'AVANCE.

W. F. DANIEL,  
ADMINISTRATEUR

FEUILLETON DE " LA TRIBUNE "

N. 3

LE

JOUEUR D'ORGUE

PAR

AUGUSTE SNEIDERS.

II

Suite.

Ce n'était pas la première fois que madame de Hilgenoord était exposée à de semblables revendications ! Quoi d'étonnant donc à ce que, de ce côté aussi, elle considérât comme suspect cet étrange inconnu qui venait prétendre, non pas à une misérable somme d'argent, mais à sa fortune tout entière.

Le joueur d'orgue avait remarqué les hésitations de la comtesse. En lui aussi, se livrait un violent combat intérieur. Deux souvenirs, d'une nature toute diverse, le torturaient. Enfin cette lutte si cruelle prit fin. Faisant violence à ses sentiments Walter rompit le lugubre silence qui régnait dans l'appartement.

—Vous avez raison de ne pas me vouloir reconnaître, madame, vous avez raison... Étais-je donc insensé, quand, quand pauvre et misérable, je quittai la terre d'exil avec la radieuse illusion de pouvoir encore une fois embrasser mon enfant ! J'aurais dû me souvenir que mon retour, que ma reconnaissance allaient jeter une nouvelle souillure sur mon blason que le temps avait presque purifié... Oui ! Oui ! je m'en irai ; je ne veux point le malheur de mon enfant, je ne la verrai pas, je ne lui parlerai point... Mais puisse Dieu vous pardonner le mal que vous me faites !

Le vieillard prononça ces paroles d'un ton si ému que le cœur de la comtesse se remit à battre avec une nouvelle violence.

—Vos paroles me touchent profondément, dit-elle, mais je ne puis admettre que vous disiez vrai. Un trait de ressemblance, quand il existerait, ne me convaincrat pas. J'ai les preuves de la mort de mon mari ;

et, il y a dix-huit ans, que j'ai fait placer au cimetière un mausolée à sa mémoire.

A ces paroles, un sourire amer se dessina sur les lèvres de Walter :

—Les mausolées, madame, s'élèvent facilement dans les temps troublés où nous vivons. Mais mes cendres reposent elles aussi sous cette pierre ? Non ! non ! madame, n'essayez pas de vous tromper vous-même. Votre époux vit ; en ce moment, il se trouve devant vous.

Au même instant, la porte s'ouvrit et une jeune fille apparut. Elle était vraiment belle avec son visage ovale, ses cheveux blonds bouclés et ses yeux bleus qui semblaient refléter un ciel d'azur. Ses joues étaient légèrement colorées et le poète n'eût pu comparer, à bon droit, ses lèvres de vierges aux fraîches pétales de la rose. Toute sa personne respirait la jeunesse et le bonheur, l'innocence et l'aimable poésie. Il y avait en elle quelque chose d'enchanté qui n'appartient pas à la terre.

Cette belle et séduisante créature pouvait avoir environ dix-huit ans ; mais sa taille était si svelte, son regard avait une expression si délicieusement naïve, le sourire qui se jouait sur ses lèvres était si innocent, qu'à peine on lui aurait donné seize printemps.

C'était Régine, la jeune châtelaine d'Hilgenoord.

En la voyant entrer, le vieillard poussa une joyeuse exclamation... Soudain il s'arrêta, secoua douloureusement la tête et murmura : —Non ! —à mesure que Régine tout étonnée s'avancait, il reculait, mais sans quitter la jeune fille des yeux.

La comtesse avait observé tous ses mouvements qui, sans doute, n'étaient pas de nature à la convaincre de la véracité du récit du vieillard. Au contraire, le maintien de l'étranger était si singulier, si peu naturel, que la dame, croyant avoir affaire à un insensé aurait sonné un domestique si elle n'avait cru d'abord éloigner sa fille.

—Mon enfant ! s'écria-t-elle, en étendant le bras entre le joueur d'orgue et la jeune fille.

—Mère, que se passe-t-il ? demanda Régine d'une voix craintive

—Rien, dit le vieillard d'un ton calme. Je me tairai, madame.

—Pauvre homme ! soupira Régine.

Le doux accent de cette voix consola quelque peu le vieillard et, saisissant brusquement la main de Régine, il la pressa sur ses lèvres.

—Mère, dit-elle toute émue, nous devons venir en aide à ce pauvre malheureux. Oh ! je connais votre cœur, vous ne le laisserez pas partir d'ici sans secours.

—Non, chère enfant, sois tranquille, répond sa mère ; mais, pour le moment, fais-moi le plaisir de te retirer.

La comtesse reprenait visiblement son empire sur elle-même et sa présence d'esprit. Elle embrassa Régine

avec son calme habituel et la jeune fille s'empressa d'obéir à l'ordre qu'elle venait de recevoir. Mais, arrivée à la porte, elle s'arrêta un moment, fouilla dans ses poches, revenant rapidement sur ses pas, elle déposa, avec un adorable geste, sa petite bourse dans la main du joueur d'orgue.

Walter était comme pétrifié. Ce ne fut que lorsque Régine fut sortie qu'il laissa tomber la bourse à ses pieds.

—Madame, dit-il à Begge, est-ce là votre fille, car je n'ose dire la mienne... Oui ? Eh ! bien ! qu'elle soit heureuse ! son père retourne parmi les morts !

Walter essaya de replacer l'orgue sur son dos, mais ses forces le trahirent.

—Soyez assez bonne pour m'aider madame, dit-il, en regardant fixement la comtesse.

Un instant, Begge eut l'idée d'appeler un domestique, mais elle se ravisa. Des yeux étrangers ne pouvaient voir ce qui se passait. La noble dame se baissa et aida Walter à hisser l'orgue sur son dos. L'importun visiteur se dirigea vers la porte.

La comtesse le suivit des yeux avec émotion. Au moment où Walter se retirait, elle crut démêler dans ce visage ridé un trait qui ne lui était pas étranger.

Peut-être n'était-ce qu'un jeu de son imagination. En effet, si cet homme eût été le comte Walter, il se serait présenté au château le front levé, fièrement, comme il convient à un maître, tandis qu'il s'y était glissé timidement et furtivement, comme ne l'eût pas même fait un époux coupable. Non ! assurément ce n'était pas lui.

Tout à coup Begge se rapprocha vivement du joueur d'orgue, le saisit avec impétuosité par le bras et dit d'un ton saccadé :

—Si vous êtes réellement Walter d'Hilgenoord, répondez-moi. Que s'est-il passé ici dans cette chambre, dans la nuit du 11 septembre 1799 ? Parlez, oui, parlez-moi de cette nuit, de cette épouvantable nuit !

Le joueur d'orgue trembla de tous ses membres au son de cette voix. Une pâleur mortelle se répandit sur son visage et, de ses deux mains, il essaya de repousser la comtesse qui se dressait devant lui.

—Cette nuit... ? balbutia-t-il enfin le 11 septembre... C'était quand le... et il se frappait le front comme s'il voulait réveiller ses souvenirs. C'était... non... Dans cette chambre?... Ne me regardez pas ainsi, madame, votre regard me torture... Ici, dites-vous, dans cette chambre, pendant la nuit du 11 septembre... Ah ! ah ! savez-vous bien qui je suis ? continua-t-il fièrement et en élevant la voix, pendant que ses yeux prenaient de plus en plus l'expression vague et indécise qui est le caractère de la folie ; je suis le comte Walter de Hilgenoord !

La comtesse secoua la tête d'un air incrédule et ajouta d'un ton triomphant : Si ce que vous dites est vrai, vous ne sauriez avoir oublié la nuit du 11 septembre ! Cherchez encore dans vos souvenirs... Il n'y avait dans cette chambre que Walter son père et moi.

—Oui, je me rappelle tout, s'écria le vieillard visiblement frappé... Oui, vous, mon père et moi... nous nous trouvions à cette place... Puis se laissant de nouveau aller à ses sombres souvenirs, il secoua la tête et finit par dire : Où suis-je ? Qui êtes-vous ? Êtes-vous ce fantôme qui me poursuit toujours quand je suis seul ?... Arrière ! Au nom de Dieu ! cachez ces doigts sanglants ! fermez ces yeux ardents !

Visiblement impressionnée, la comtesse se demanda si cet homme était vraiment insensé ou si, par une folie feinte, il voulait se tirer de la position délicate où il se trouvait. Était-ce Walter d'Hilgenoord ou bien était-elle trompée par un vil intrigant ? Et de nouveau la voix se fit entendre dans son cœur : —Walter est mort ! —Elle s'en tint à cette dernière inspiration et attacha d'autant plus d'importance aux affirmations du vieillard, que celui-ci se retourna en ce moment et gagna la porte à pas pressés.

La scène qui venait de se passer avec l'inconnu avait profondément impressionné Begge, et il fallait sans doute attribuer à cette émotion la négligence qu'elle venait de commettre, en ne prenant pas immédiatement des mesures pour que cet homme quittât le village. Régine ne devait pas apprendre ce qui venait de se passer. La seule supposition que son père pouvait vivre encore suffirait pour lever un coin du voile qui couvrait la souillure du nom paternel. Quand le calme lui fut revenu, elle réfléchit longuement à la scène émouvante qui venait de se dérouler. Elle frissonna en songeant que l'arrivée de ce joueur d'orgue pouvait faire découvrir à son enfant le secret de la vie de son père ; et alors tout l'échafaudage qu'elle avait dressé au prix de tant de peines s'écaulait comme un château de cartes ! Le blason de sa fille serait une seconde fois souillé par le crime de son père, maintenant que le monde avait passé sur tout cela l'éponge de l'oubli ?...

—Non ! mon enfant, s'écria la mère affligée, non, tu ne sauras jamais ce qui oppressait le cœur de ton père ! Il ne peut ressusciter d'entre les morts pour te l'apprendre ! Ta mère restera muette comme une tombe. Sois heureuse, Régine ! La vie, pour ta pauvre mère, fut semée d'épines, qu'elle le soit de roses pour toi !

Pendant ce temps le joueur d'orgue quittait le château d'Hilgenoord. Sur le pont il trouva Colombelle qui battait des mains en revoyant son vieil ami. Walter prit avec indiffé-

rence la main que lui tendait la petite fille et il se laissa conduire par elle. Avant de quitter le pont, son oreille fut frappée par les sons d'un clavecin et le chant d'une douce voix de femme, qui partaient d'une des fenêtres du château ; il s'arrêta pour écouter.

—C'est mademoiselle Régine, dit Colombelle, d'un ton de contentement intime. Oh ! comme c'est beau ! Ecoutez !...

—Walter n'écoutait plus ; il s'avancait en silence.

D'une fenêtre du château, la comtesse le vit s'éloigner. Nous devons l'avouer, le cœur de la mère battit de satisfaction. Un instant après, elle entendit le son d'un orgue...

Peu à peu les sons expirèrent dans le lointain... Le silence et la nuit enveloppèrent le château d'Hilgenoord, sans que cet événement extraordinaire eût troublé un instant le repos de Régine... Sa mère en remerciait le ciel.

III

Non loin du manoir d'Hilgenoord, s'élevait, à l'ombre d'un grand noyer, une charmante maisonnette.

En quelque saison qu'on la vit, toujours ses murs étaient proprement blanchis. Pendant l'été, une luxuriante vigne tapissait de ses riants festons la porte et la fenêtre. Une haie d'aubépine, enguirlandée de plantes grimpances des plus variées, entourait de toutes parts la modeste habitation qu'une porte à claire-voie peinte en vert séparait la rue.

Derrière la haie on remarquait des parterres soigneusement entretenus... Pour sûr, une main attentive prodiguait ses soins aux favoris de Flore.

L'intérieur de la maison avait un cachet de vétusté bien marqué ; néanmoins tout y était propre, coquet même et agréablement aménagé. Pour parquet de simples créreaux rouges semés de sable fin ; les vitres, enchâssées dans du plomb, étaient sans rideaux, mais les fleurs qui les encadraient remplaçaient avantageusement la mousseline absente. Un feu clair crépitait dans l'âtre et un bon vieux fauteuil vous tendait les bras. Ça et là, sur la table, sur les chaises, on voyait quelques livres et des morceaux de musique épars... D'où nous pouvons conclure que le maître de céans, tout en se livrant à des études sérieuses, ne dédaignait pas les charmes de la musique.

Nous le trouvons en ce moment devant la fenêtre, regardant fixement la vaste plaine qui s'étend devant lui.

Il paraît avoir dix-neuf ans. Sa mise n'est pas précisément celle d'un campagnard ; ce n'est pas non plus celle d'un citadin ; elle tient à la fois de l'une et de l'autre.

Ce jeune homme occupe dans le village une quantité de fonctions et (Suite à la quatrième page.)

LA TRIBUNE

MONTRÉAL, 14 JUILLET 1883.

SOUSCRIPTION DE LORIMIER.

Dimanche prochain, le comité ira à l'Assomption présenter à Mme de Lorimier le montant qui lui était destiné. Une excursion a été organisée à cette occasion et le comité sera accompagné d'une bonne partie de l'élite de notre société. Le *Terrebonne* partira à sept heures du matin afin que les excursionnistes puissent entendre la messe à l'Assomption. M. le curé Dorval a bien voulu promettre de nous attendre. Dans l'après-midi, à trois heures, il y aura une séance publique dans laquelle figureront nos amateurs les plus distingués et des orateurs appartenant aux deux partis, entr'autres les hons MM. Mousseau, Taillon, Mercier, MM. Fréchette, David.

Les dames de Montréal se proposent de prendre part à cette excursion patriotique. Des circulaires ont été envoyées dans toutes les paroisses du comté pour inviter les gens à assister à la démonstration.

L'idée d'avoir une séance publique à l'Assomption a été suggérée par M. Chevalier qui s'est donné beaucoup de peine pour la mettre à exécution.

Le produit de l'excursion et de la séance publique sera divisé entre les familles des victimes de 37-38 et l'hôpital ou Providence fondé à l'Assomption par le révérend M. Dorval.

Les messieurs du collège de l'Assomption ont bien voulu mettre à notre disposition leur grande salle publique qui contient plus de 2,000 personnes.

Il y a à l'Assomption quelques bons hôtels où les excursionnistes trouveront, nous l'espérons, tout le confort désirable; on pourra aussi dîner à bord. Mais le comité ne prend pas la responsabilité de ce département; ce sera l'affaire de chacun.

Passage \$1 pour hommes; 50 cts pour dames, 25 cts pour enfants. Séance 25 cts.

\* \* \*

La messe, dimanche prochain, à l'Assomption, sera chantée par un chœur des meilleures voix de Montréal.

INJUSTICE.

Nous ne sommes pas un admirateur passionné de la Cour Suprême, quoique nous la croyions aussi bien composée qu'elle peut l'être. Nous trouvons étrange qu'une cour composée de six juges, dont deux seulement représentent notre province et sont familiers avec notre droit civil, soient appelés à renverser les jugements rendus par nos cours d'appel. Mais nous trouvons injuste qu'on lui fasse porter en ce moment la responsabilité des lacunes ou des erreurs que contient la constitution du pays. Voyant aujourd'hui les résultats funestes du caractère centralisateur de cette constitution et n'ayant pas le courage d'avouer leur faute, certains journaux conservateurs veulent sauver leurs chefs aux dépens d'un tribunal qui ne peut pas se défendre.

La question est pourtant bien simple. Qu'arrive-t-il? Ce que tous les gens impartiaux que ne dominait pas l'esprit de parti ont prévu.

Étant donnée une constitution fédérale où le gouvernement central est souverain et possède tous les pouvoirs non spécialement attribués aux législatures locales, on doit nécessairement s'attendre à ce que dans le cas de conflit et de doute l'autorité fédérale l'emportera.

La clause 91 de l'acte fédéral ne contient-elle pas la règle d'interprétation à laquelle les tribunaux doivent se conformer?

La constitution des États Unis est bien différente. Elle décrète que ces états sont souverains et possèdent tous les pouvoirs non spécialement délégués au gouvernement fédéral. Aussi, les tribunaux dans ce pays ne manquent jamais d'avoir recours à cette clause pour régler dans le sens de la décentralisation les différends qui surgissent entre les deux autorités.

On parle des intentions des fondateurs de la Confédération. D'abord, il y aurait beaucoup à dire sur ces intentions, celles de Sir John, par exemple, qui a bien dû se moquer des déclarations faites par ses collègues de la province de Québec, lorsqu'il avait mis dans la constitution ce qu'il fallait pour en faire une union législative déguisée.

D'ailleurs, quel est l'homme de loi sérieux qui osera prétendre que les tribunaux doivent aller chercher en dehors de la constitution elle-même, dans les discours prononcés par les politiciens, le motif de leurs jugements, les moyens d'interpréter l'acte fédéral?

Que les gouvernements locaux aient recours à ces moyens extérieurs pour demander une révision de la constitution nous comprenons cela, mais qu'on demande aux juges d'en faire autant, quand ils ont pour se guider une constitution écrite, quand ils sont en face d'un texte si clair, c'est étrange.

La cour Suprême est centralisatrice, dit-on, mais sans doute, et elle le sera aussi longtemps que la constitution actuelle durera. On va jusqu'à faire croire qu'elle jugerait autrement si elle avait été nommée par Sir John. Mais elle serait pire, puisque Sir John veut la centralisation, l'union législative même, pendant que M. McKenzie, M. Blake et les chefs du parti libéral sont des partisans acharnés de la décentralisation et de l'autonomie des provinces.

Voilà qui est clair, il nous semble, et pourtant il doit y avoir, à l'heure qu'il est, bon nombre de gens qui croient sincèrement que les libéraux sont encore responsables des vices d'une constitution qu'ils ont combattue.

Ces pauvres libéraux, ils ont besoin d'avoir le dos large, car outre leurs péchés ils sont obligés de porter ceux de leurs ennemis.

Non, soyons donc assez francs pour admettre que ce qui arrive a été prévu et proclamé sur tous les tons en Angleterre comme au Canada et devait nécessairement arriver. Il s'agit maintenant d'avoir assez de patriotisme pour arrêter le flot qui monte, pour opposer une digue au torrent qui menace d'enlever nos institutions provinciales. Plusieurs journaux conservateurs ont jeté déjà le cri d'alarme et demandé une révision de la constitution.

Cela vaut mieux que de se laver les mains et de demander la mort des juges qui croient faire leur devoir en jugeant suivant la loi.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Un journaliste dit de la révolution française ce que nous avons souvent pensé et essayé de dire. Il nous a toujours paru certain que les abus de la monarchie, les crimes et les folies de Louis XV donnaient aux Français le droit de vouloir des réformes, mais leur grande faute est de n'avoir pas su profiter des bonnes dispositions de Louis XVI et d'avoir sapé les fondements même de la religion et de l'état. Aussi quels résultats ont-ils obtenu? Ils ont rendu le despotisme de Napoléon Ier nécessaire, si nécessaire que les républicains les plus acharnés l'ont accepté. Voici ce que dit l'écrivain du *Figaro*:

L'anniversaire du Serment du Jeu de Paume et la solennité avec laquelle on le célèbre aujourd'hui à Versailles, raniment le débat éternel pendant sur la Révolution française. Était-elle indispensable? Pouvait-on l'éviter? Ne pouvait-on du moins la réaliser sans verser le sang, sans dresser l'échafaud, sans laisser un long souvenir d'horreurs dans la mémoire des hommes?

« Les révolutionnaires les plus passionnés sont forcés d'avouer que la Terreur n'était pas nécessaire et c'est sur ce terrain, je crois, qu'on peut raisonnablement discuter.

« Oui! la Révolution devait être faite. Oui! elle devait et pouvait l'être autrement.

« La preuve, c'est que toutes les autres nations l'ont faite aussi, par fragments, sans convulsion et sans souffrance.

« L'Europe entière, sauf la Russie, jouit aujourd'hui du régime que les constituants voulaient assurer à la France et qui — ô triomphe de l'ironie! — ne lui fut rendu que par la Restauration, après vingt-cinq années de tyrannie populaire ou militaire.

« La méthode suivie par les autres nations est l'indiscrète avantage de souder le présent au passé, de s'éliminer que des formes surannées et de laisser subsister le fond même des institutions.

« Comme l'a excellemment démontré M. Taine dans ses « Origines de la France contemporaine », la grande erreur des hommes de 1789 fut de rompre avec l'ancien état social, sans avoir rien préparé qui fût propre à le remplacer. C'est sur ce sol violemment remué que nous piétons depuis près de cent ans, sans avoir appris à aimer et à respecter la liberté, premier prétexte de la Révolution. Nous n'avons pas davantage pu fixer le mode définitif de notre gouvernement, tandis que les nations qui, comme l'Angleterre, l'Autriche ou l'Allemagne n'ont pas eu l'honneur de faire elles-mêmes la grosse et triste besogne révolutionnaire, vivent paisiblement en monarchie avec un ensemble de droits et de devoirs, de libertés et de contraintes dont se contentent tous les honnêtes gens. — F. M.

UNE COMPARAISON.

Parmi les hommes que les républicains français redoutent le plus en ce moment il faut mentionner le comte de Mun. M. de Mun n'est pas seulement un orateur brillant, mais c'est un homme d'action, un travailleur. Que fait-il? Il forme dans toutes les grandes villes de France des associations, des cercles catholiques dont le but est de réunir les ouvriers et de leur donner les moyens

de s'instruire, de se protéger, de connaître leurs droits et leurs devoirs envers Dieu, leur pays et leurs familles. Il leur apprend non seulement à améliorer leur sort mais à savoir supporter en même temps les misères de la vie en vue d'un monde meilleur. Que font les journalistes et les orateurs dévoyés de la révolution? Ils poussent l'ouvrier à haïr tout ce qui gêne leur ambition, leur égoïsme et leurs passions, ils détruisent en eux la résignation en leur enlevant la foi et l'espérance.

Qui fait meilleure œuvre même au point de vue du bonheur purement terrestre? Qui sert mieux l'humanité, la patrie, les classes pauvres?

On se rappelle que nous soulevâmes une longue et vive discussion, il y a une dizaine d'années, dans l'*Opinion Publique*, relativement à l'étude des classiques. Nous avions alors très peu d'instruction pratique dans le pays. Cette discussion à laquelle tous les journaux prirent part eut pour effet de donner un élan incontestable à cette instruction pratique dont notre population avait tant besoin. Nous ne contestons pas l'utilité de l'étude du grec et du latin, nous ne demandons pas qu'on sacrifiât complètement les langues mortes, mais nous nous efforçons de démontrer qu'on devait donner plus de temps à l'étude des langues vivantes et des sciences modernes. Nous disions que le devoir de ceux qui s'intéressaient à l'avenir de notre nationalité était de donner à notre population l'instruction pratique qui seule lui permettrait d'occuper dans le commerce et l'industrie une position honorable. Enfin nous disions que le besoin du moment n'était ni le grec ni le latin, mais l'anglais, l'arithmétique, le dessin, la mécanique, et en général les sciences exactes.

Le *Courier des États-Unis* fait l'éloge d'un discours magnifique que vient de prononcer sur cette question M. Charles Francis Adams, le représentant d'une des familles les plus distinguées des États-Unis. C'était à la distribution des prix de l'université de Harvard où tous les Adams ont fait leurs études. M. Charles Francis Adams ayant été invité à prendre la parole a jugé à propos de dire ce qu'il pensait de l'étude du grec et du latin et en général du système d'éducation en vigueur dans le monde entier.

M. Adams a été plus loin que nous ne voudrions aller, car il n'a pas craint de dire que le temps qu'il a passé à étudier le grec et le latin, le grec surtout, a été du temps perdu, et il n'a jamais cessé de le regretter. Une pareille déclaration de la part d'un tel homme ne peut manquer d'exciter quelque surprise. Les Adams ont dû, depuis l'origine de la République, la plus grande part de leur supériorité sociale et politique à leur éducation libérale, dans un milieu où les meilleurs esprits ont été plus généralement retenus dans la terre à terre des actualités militantes qu'élevés dans les sereines régions de l'esprit; et à cette éducation même, aux premières impressions qui ont fait le fond de leur bagage intellectuel, ils ont dû, sans doute, de n'être point descendus dans l'arène banale où s'agitent les politiciens. Il faut dire cependant que M. Adams s'en prend moins aux études classiques en elle-même qu'aux méthodes d'enseignement, qui absorbent trop de temps, et n'en réservent pas assez à l'acquisition des connaissances

nécessaires pour ouvrir aux jeunes gens les carrières diverses qui les attendent. Il rend certes hommage à la culture littéraire, et il reconnaît que la connaissance des chefs-d'œuvre de la littérature latine est une excellente préparation pour épurer le goût et même pour former les caractères: mais il voit un double emploi d'une médiocre utilité dans l'étude simultanée du grec, plus difficile à acquérir. La littérature moderne, ou plutôt les littératures modernes, plus accessibles avec moins de travail, contiennent d'ailleurs, sinon tous les éléments intellectuels que renforcent les littératures anciennes pour les purs lettrés, au moins tout ce qui peut servir à exercer, à préparer, à discipliner les esprits destinés à remplir d'autres fonctions dans le monde. En résumé, il voudrait qu'au lieu de tenir la première place dans l'enseignement universitaire, le latin et le grec fussent subordonnés aux langues vivantes, au français et à l'allemand; il transige volontiers cependant, et il propose à peu près formellement que, dans les examens préliminaires pour l'admission au collège, on exige le latin comme base obligatoire, mais le français ou l'allemand au choix à la place du grec.

Louis Riel demeure depuis quel temps dans le Montana; il est marié et a un enfant. Il est à Winnipeg en ce moment pour affaires et sa présence sur le théâtre des événements de 1870 n'aurait été remarquée que par un certain nombre de ses amis si les reporters des journaux anglais de Winnipeg n'avaient pas rapporté la conversation qu'ils ont eue avec lui. Riel a répondu à toutes les questions qu'on lui a posées même sur les points les plus délicats. Il a dit qu'il pouvait avoir commis quelques légères erreurs mais qu'il ne regrettrait pas ce qu'il avait fait et agirait de la même manière, dans les mêmes circonstances. L'exécution de Scott était un acte nécessaire. C'était un homme violent, qui refusa jusqu'au dernier moment de se soumettre et essaya même dans la prison de tuer l'un des soldats qui le gardaient. Il avait auparavant traité de la manière la plus barbare un métis du nom de Parisien et sa mort seule pouvait donner satisfaction à l'indignation publique.

Riel loue Mgr Taché et le gouverneur Archibald mais condamne fortement la conduite de Sir John et de Sir George Étienne Cartier. Il n'a pas une grande confiance dans la durée du mouvement qui se fait dans le nord-ouest canadien. Il croit que dans douze ans sa période de prospérité sera passée; il en dit autant du Canada. Les meilleures terres sont prises et elles ne valent pas les pires de l'ouest américain. Dans dix ans les métis auront presque disparu, ils ne sont pas capables de lutter contre l'immigration vigoureuse qui envahit le Nord-Ouest. Voilà à peu près le résumé des idées exprimées par Riel.

Le reporter ajoute que Riel a trente neuf ans, qu'il a bonne mine et une figure qui dénote de l'énergie et de l'intelligence.

Un Anglais du nom de Brock publiait, le lendemain, dans le *Free Press*, une lettre violente pour exciter la population anglaise contre Riel. Il demandait si l'auteur du meurtre de Scott pouvait vivre en sûreté à Winnipeg, si on se devait pas au moins aller le trouver pour le sommer d'indiquer l'endroit où le corps de Scott avait été entermé.

Nous avons lu avec plaisir dans l'*Etendard* le discours prononcé à Windsor par Sir Hector Langevin. Il a donné à la population canadienne de cet endroit d'excellents conseils :

« Ici, dit-il, je l'ai appris avec bonheur, on ne change pas son nom, comme on le fait de quelques noms français en certaines parties des Etats-Unis. Ici, un Mathieu ne s'appelle pas un Macdonald, un Poirier ne change pas son nom en celui de Perry, M. Roy n'est pas M. King, ni M. Leblanc, M. White ; Boisvert ne s'appelle pas ici Greenwood. Encore ici, imitez les Anglais ; vous ne verrez jamais un Greenwood s'appeler Boisvert.

« Vous avez de bonnes écoles ; c'est un grand avantage. Voulez-vous avoir votre part des emplois dans le service civil ? Que vos fils se préparent, par une excellente éducation, à remplir les plus importantes charges de l'Etat. L'éducation est nécessaire partout.

« Même pour un simple messenger, il faut de l'instruction, sinon la connaissance des hautes sciences, du moins les éléments de l'arithmétique et l'orthographe dans les deux langues. Avec une bonne instruction, un employé, malgré qu'il commence dans les emplois les plus modestes, peut aspirer aux plus hauts emplois, s'il est de bonne conduite et travaille bien. »

La commission du service civil a opéré une réduction de \$50,000 et on dit qu'elle n'a pas fini sa besogne.

Nous demandons à M. Mousseau de montrer de l'énergie, eh bien ! il a montré de l'énergie en mettant immédiatement à exécution les réformes proposées par la commission. Il est vrai qu'il lui fallait bien faire quelque chose pour justifier la nomination d'une commission qui coûte cher et dont la besogne aurait pu être faite facilement par les chefs des départements.

On assure que les démissions et les réductions ne seront que temporaires, mais nous ne le croyons pas. Ce serait un jeu dangereux dans les circonstances. Si la commission continue à faire son devoir, et agit impartialement dans l'intérêt seul de la province et si le gouvernement lui prête main forte, il faudra leur en tenir compte. C'est précisément parce qu'ils font une œuvre difficile, cruelle même que le public doit leur rendre justice.

La fraise est sans nul doute le fruit le plus recherché, tant à cause de sa saveur délicieuse que de sa suavité de son arôme :

Rouge au dehors, blanche au dedans, Comme les lèvres sur les dents, La fraise répand sa douce haleine, Qui tient de l'ombre et du rosier. Quand elle monte au fraiser, On sait que la fraise est prochaine.

Mais elle jouit aussi comme médicament de certaines propriétés dont on a souvent tiré parti.

Si, en mangeant ce fruit délicieux, vous voulez jouir de tout son parfum, faites-le cueillir le soir autant que possible, et jamais le matin. Veillez aussi à ce qu'on laisse la queue, car les fraises ne doivent être épluchées que peu d'instant avant de les servir.

Les meilleures sont les petites fraises sauvages que l'on cueille dans les bois.

M. Aurélien Scholl trouve que le joueur d'orgue est l'ennemi de l'homme de lettres. Certains airs en vogue deviennent de véritables scies, et le pauvre diable qui vient les mouder sous nos fenêtres arrête net l'inspiration et le travail, et à ce propos il raconte ceci :

Méry était un jour en visite chez Jules Sandeau, quand un virtuose de Barbarie s'arrêta devant la maison et se mit à tourner la manivelle.

L'auteur des *Sacs et parchemins* eut un mouvement d'impatience. Il se leva, prit une pièce de cinquante centimes et, la jetant au Lecocq auvergnat qui troublait son repos, il lui cria :

— Tenez, mon ami, allez vous-en ! Méry se leva en haussant les épaules.

— Comment ! fit-il avec un mauvais-humeur, vous encouragez cette coupable industrie ? Cet homme va revenir tous les jours maintenant, et, non content de cela, il donnera le mot à ses camarades.

Comment faire ? demanda Sandeau.

— J'habite rue des Martyrs, continua Méry, l'une des rues de Paris où il vient le plus de joueurs d'orgue. A peine installé dans mon appartement, je venais d'ouvrir ma fenêtre, quand un de ces instrumentistes s'arrêta sur le trottoir en face. Il entama le *Misere*... Je donnai aussitôt les signes d'une vive satisfaction. Après le *Misere*, il me gratifia de la *Valse des roses*. Je pris une chaise et m'assis sur mon balcon. L'homme jura : *Ohé ! les p'tits agneaux*. J'applaudis à outrance. Il passa au *Chapeau de la Marguerite*. J'appelai ma bonne pour partager avec elle les plaisirs de cette audition.

— Encore ! criai-je au joueur d'orgue.

Il recommença, puis, se découvrant avec politesse, il me tendit sa essuiette.

Aussitôt je fermai brusquement la fenêtre et, caché derrière le rideau, j'assistai à une scène qui eût été navrante pour tout autre que moi. L'homme regardait mon balcon d'un air désespéré. D'un mouvement d'épaule, il fit passer l'orgue sur son dos, referma son pliant et s'éloigna en chancelant après avoir pris le numéro de ma maison. J'ai recommencé cinq ou six fois ce manège avec des collègues de mon premier musicien.

Et jamais, au grand jamais, un joueur d'orgue ne s'arrêta maintenant devant ma fenêtre.

Bien mieux, hier matin, je prenais le frais tranquillement. Je vis arriver un homme en pantalon de velours, avec un orgue sur le dos. Il leva les yeux sur moi, et, hâtant le pas, il me fit un pied de nez, comme pour me dire : Tu voudrais bien entendre un morceau ou deux, n'est-ce pas ? Mais tu m'y a déjà pincé... Ma boîte n'est pas pour toi !

**Mariage.**

A l'Eglise Ste. Brigide, le 11 courant, par le Rev. M. Lanergan, M. Désiré Thomas à Mlle Georgiana Chabot, fille de M. Adolphe Chabot, marchand de machines à coudre.

L'heureux couple est parti le même jour pour un voyage de noces. Nos souhaits de bonheur les accompagnent.

**CORRESPONDANCE.**

**M. le Rédacteur,**  
Nous sommes des plus heureux d'annoncer à nos nombreuses pratiques et au public en général que notre département de vêtements confectionnés pour hommes a subi cette année de nouvelles améliorations qui le rendent supérieur à tout ce qu'il y a dans la Puissance.

Il arrive souvent qu'une personne a le soin, sous quelques minutes d'avis, d'un vêtement complet pour un voyage ou une circonstance imprévue. Messieurs, dans ces occasions, vous ne pourriez faire mieux que de venir directement à nos magasins et nous vous certifions que vous y trouverez des vêtements confectionnés d'une manière irréprochable. Malgré la longue expérience que nous avons dans ce département, nous avons jugé à propos de faire un voyage dans les grands centres américains, pour nous mettre au courant de toutes les meilleures améliorations et nous vous dire sans crainte, que nos vêtements confectionnés sont d'une perfection et d'une coupe plus élégante que la plupart des vêtements qui sont faits sur mesure.

Notre assortiment se compose de d'habits en drap noir, en serge française et anglaise, en tweeds de couleurs les plus variées.

Nous avons en un mot l'assortiment le plus complet d'habits, pantalons, vestes et pardessus qu'il y a dans Montréal et même dans la Puissance.

Malgré les dépenses que nous avons été obligé de faire pour rendre ce département unique en son genre, nous sommes heureux de dire que notre nouveau système nous permet de vendre nos marchandises encore à meilleur marché qu'au passé.

Nous espérons que le public voudra bien, comme les années précédentes, tenir compte des sacrifices que nous n'avons cessé et que nous ne cesserons de faire.

Comme nous le disions dans une correspondance précédente nous tenons plus que jamais à donner pleine et entière satisfaction à nos pratiques. Nous voulons avant tout, faire en sorte que la maison I. A. BEAUVAIS soit reconnue comme la maison par excellence, non pas seulement des Canadiens-français, mais de toutes nationalités.

Notre assortiment d'habillements d'enfants est immense. Nous vous en dirons un mot sur la prochaine.

I. A. BEAUVAIS,  
186 et 188, Rue St-Joseph,  
Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
District de Montréal. }

**COUR SUPÉRIEURE**

No. 114.

DAME MEDORA ELEANOR MUSSEN de la Cité et du District de Montréal, épouse de William de Courcy Harnett du même lieu, Ecuyer, Avocat, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse

Le même WILLIAM de COURCY HARNETT,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

Montréal, 30 juin 1883.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Avocats de la Demanderesse.

14 juillet 1883.—ci.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
District de Montréal. }

**Cour Supérieure**

No. 1308.

Le vingt-troisième jour de juin mil-huit cent quatre-vingt-trois.

Présent : L'HON. JUGE DOHERTY.

Isidore Leclair, Aldéric Deschamps et Alphonse Leclair, tous trois marchands, de la Cité et du District de Montréal associés, y faisant affaires comme tels sous les noms

et raison de F. & J. Leclair & Cie :

Demandeurs,

vs

Fabien Landry, commerçant, de Petites-Roches, en la Province du Nouveau-Brunswick, Puissance du Canada,

Défendeur.

Il est ordonné, sur la motion de messieurs T. & C. C. de Lorimier, avocats des Demandeurs, en tant qu'il appert par le retour de Edouard H. Lalonde, un des Huissiers de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur n'a pas de domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, mais qu'il y possède des biens, que le dit Défendeur par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de la Cité de Montréal, appelé "La Tribune" et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles de la dite Cité appelé "The Post" notifié de comparaître devant cette Cour, et à répondre à la demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

HUBERT, HONEY & GENDRON,  
P. C. S.  
Montréal, 7 juillet 1883. bi.

Province de Québec }  
District d'Ottawa }

**COUR SUPÉRIEURE**

No. 114.

Le vingt-troisième jour de juin mil-huit cent quatre-vingt-trois.

Présent : L'HON. JUGE DOHERTY.

DAME MEDORA E. MUSSEN, de la Cité de Montréal, épouse de William de Courcy Harnett, du même lieu, Ecuyer avocat, dûment autorisé à ester en justice,

Demanderesse

vs  
WILLIAM de COURCY HARNETT, Ecuyer avocat, du même lieu,

Défendeur.

Il est ordonné, sur la motion de la Demanderesse par Messieurs T. & C. C. de Lorimier, ses Avocats, en tant qu'il appert par le rapport d'un des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas Canada exerçant dans le District de Montréal écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en la Cité de Montréal et ne peut être trouvé dans ce District de Montréal, que le dit Défendeur, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de cette Cité appelé "La Tribune" et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles de cette Cité appelé "The Post" notifié de comparaître devant cette Cour, et à répondre à la demande de la dite Demanderesse sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit ; il sera permis à la dite Demanderesse de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

HUBERT, HONEY & GENDRON,  
P. C. S.

PROVINCE DE QUÉBEC }  
District de Montréal }

**COUR de CIRCUIT.**

No. 473.

Le vingt-troisième jour de juin mil-huit cent quatre-vingt-trois

Présent :—L'HON. JUGE PAPINEAU.

Andrew F. Gault, Robert L. Gault et Samuel Finley, tous de la Cité et du District de Montréal, marchands, associés, comme tels y faisant affaires sous les noms et raison de Gault, Brothers & Co.,

Demandeurs

vs  
Paul Boucher, commerçant de la paroisse de St-Barnabé, dans le District des Trois-Rivières,

Défendeur

&  
Joseph Guimond, gentilhomme de la dite Cité de Montréal,

Tiers-Saisis.

Il est ordonné, sur la motion de T. & C. C. de Lorimier, écuiers, leurs avocats, en tant qu'il appert par le rapport de Narcisse Bourassa, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas

Canada exerçant dans le District des Trois-Rivières écrit sur le Bref de Sommation et saisie arrêt avant jugement émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en la dite paroisse de St-Barnabé et ne peut être trouvé dans le District des Trois-Rivières, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de cette Cité appelé "La Tribune" et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles de cette Cité appelé "The Post" notifié de comparaître devant cette Cour, et à répondre à la demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit ; il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

HUBERT HONEY & GENDRON,  
P. C. C.  
Montréal, 7 juillet 1883.—bi

**F. L. Sarrasin**

AVOCAT,  
No. 44, Rue Saint-Vincent.  
25 nov. fm.

**O. AUGE**

AVOCAT,  
No. 16, Rue Saint-Vincent.  
25 nov. fm.

**PRÉFONTAINE & MAJOR,**

AVOCATS,  
14, Rue Saint-Jacques.  
Raymond Préfontaine, C. C. L.  
David Major, B. C. L.  
25 nov. fm

**LONGPRE & DAVID**

AVOCATS,  
Coin des Rues Notre-Dame et Saint-Vincent, Montréal:  
A. B. LONGPRE. L. O. DAVID

**DR A. A. FOUCHER**

Chirurgien oculiste et auriste de l'Hôpital Notre-Dame, Montréal  
BUREAU et RÉSIDENCE :  
82, RUE ST-DENIS.

Consultation : De midi à trois heures.

**Pagnuelo & St-Jean,**

AVOCATS,  
No. 34, RUE ST-JACQUES  
Montréal.

SIMEON PAGNUELO, C. B.  
E. N. ST-JEAN, B. C. L.  
2 dec.—fm

**Greenhill, Busteed & Guerin**

AVOCATS  
102, Saint-François-Xavier.  
2 dec fm.

**Mercier, Beausoleil & Martineau,**

Avocats,  
No. 55, RUE ST-JACQUES  
MONTREAL.

**CLEOPHAS BEAUSOLEIL, PAUL G. MARTINEAU,**

Astresis Syndic Officiel. B. C. L.  
N. B.—M. Mercier donnera une attention spéciale aux affaires criminelles.  
HON. HONORÉ MENCIER,  
Ex-Solliciteur Général, Député de St-Hyacinthe.

**L. PLAMONDON**

AGENT  
D'Immeubles et de Placements  
No. 35, RUE SANIT-JACQUES  
Montréal.

N. B.—Les personnes qui ont des propriétés à vendre, sont respectueusement priées de s'aboucher avec Mr L. Plamondon, On n'exige de frais de commission que dans le cas où la vente se fait.—16 dec.

(Suite de la première page.)

d'emplois. Pour ne pas entrer dans leur énumération complète nous dirons seulement qu'il est tout à la fois maître d'école, chanteur d'église et intendand de quelques propriétaires du village, entre autres de la comtesse d'Hilgenoord. Toutes ces ressources accumulées constituent à Guillaume Heyvonl une somme assez rondelette et lui procurent une certaine aisance.

Vivant de ce charmant séjour, entouré de ses fleurs, de ses livres et de sa musique, on pourrait croire à bon droit que Guillaume doit nager dans un océan de bonheur. Il n'en est pas tout à fait ainsi. Le jeune homme manque de souvenirs.

Guillaume n'a jamais connu ses parents. C'est un enfant trouvé que le vieux curé du village, son meilleur ami jusqu'à ce jour, a élevé. Qui étaient ses parents? Il l'ignore. Il sait seulement qu'on l'a trouvé dans la bruyère, de là son nom de Heyvond. C'est au curé qu'il doit son éducation; il est redevable à ce vénérable prêtre des connaissances qu'il a acquises et qui lui permettent de tenir honorablement sa place dans le monde. Guillaume a encore hérité de son noble protecteur toutes les vertus qui ornent son cœur et qui dissipent bien vite les pénibles suppositions qui planent sur sa naissance.

Voilà comment il se fait que Guillaume ne se rappelle pas le foyer paternel. Rien ne lui parlait de la maison où il était né, des tendres caresses de son père, de l'amour de sa mère et, malheureusement, son âme poétique s'était retracée ces enchantements en couleurs divines si frappantes, que la privation s'en faisait ressentir avec plus d'amertume.

Heureusement, dans les rêves du jeune homme, il y avait une douce et chère image qui avait presque toujours le privilège de dissiper sa sombre mélancolie. C'était celle d'une jeune fille qu'il aimait d'un amour fraternel, de l'amour le plus pur qui puisse prendre racine dans un jeune cœur. Et, à son tour, il se figurait qu'elle le chérissait comme un frère, malgré l'abîme creusé entre eux par la différence du rang et de la fortune.

Cette jeune fille était Régine d'Hilgenoord.

Chaque année, l'arrivée des nobles châtelaines était pour Guillaume le présage de longs jours de bonheur, et l'hiver, lorsque la comtesse rentrait en ville, rien ne saurait dire le douil et le chagrin du jeune homme. Il saluait de ses vœux les plus ardents retour des feuilles, et il ne commençait à vivre que lorsqu'une éclatante ceinture verte entourait de nouveau le vieux et cher Hilgenoord.

Cependant elles étaient devenues rares les entrevues de Guillaume et de Régine, le hasard seul les amenait, tandis qu'aparavant, aux jours heureux de l'enfance, ils passaient le plus souvent ensemble leurs longues heures de loisir et de liberté.

Guillaume était alors le protecteur de la petite Reine... Les désirs de la charmante enfant étaient pour lui un ordre impératif. Les oiseaux avaient beau se nicher au sommet des pins et des chênes les plus élevés si sa blonde amie le voulait, Guillaume allait s'emparer de leurs nids. Pas de précipice que Guillaume n'osât affronter quand il s'agissait de cueillir une fleur pour Régine. Il gardait les plus beaux fruits pour sa gentille compagne de jeux, et quand le vieux curé lui faisait joindre ses

petites mains pour prier pour ses bienfaiteurs, le jeune garçon demandait toujours d'ajouter une prière pour Régine.

Dès les premières heures du jour, l'enfant s'esquivaient du presbytère pour aller errer autour du château, jusqu'au moment où la voix joyeuse de son ami se faisait entendre ou qu'il la voyait s'échapper des mains de sa bonne pour lui apporter son salut matinal. Le soir, en guise d'adieu, Régine envoyait, de sa fenêtre, de longs baisers au petit garçon qui attendait sur le pont.

La comtesse tolérait tout cela, tant par estime pour le curé que pour Guillaume, car, si petit qu'il fût, elle était persuadé qu'elle ne pouvait donner à sa fille un meilleur ni un plus dévoué gardien. Il l'avait bien prouvé, le pauvre enfant.

Un jour, Régine, jouant sur le bord du large fossé qui entourait le château, s'était penchée trop avant pour cueillir une fleur et la pauvre petite disparut sous l'eau. La comtesse se trouvait à une fenêtre et suivait, avec un sourire de bonheur, les joyeux ébats de son enfant bien aimée. Soudain un cri de terreur s'échappa de sa poitrine. Elle venait d'entendre un clapotis sinistre et de larges cerceles, se dessinant sur la surface liquide, lui indiquaient la place où Régine venait de disparaître.

Elle cria au secours; personne ne lui répond. Je me trompe; Guillaume avait vu tomber l'étourdie Régine, il accourut hors d'haleine, plonge dans le fossé et rend l'enfant à sa mère.

On conçoit que, depuis ce jour, Guillaume fut le bienvenu à Hilgenoord. Ce fut grâce à cet événement qu'il devint plus tard l'intendant des biens de la châtelaine.

Mais hélas! on ne reste pas toujours enfant! Régine devint bientôt une belle jeune fille du grand monde, et Guillaume un adolescent qui devait gagner de ses mains le pain de chaque jour. Tous deux vivaient d'une manière essentiellement différente et dans d'autres milieux. Ce n'est que de loin en loin qu'ils se rencontraient. On ne voyait plus les deux enfants se promener dans la forêt, on n'entendait plus leurs douces voix se mêler le soir, on chantant le vieil hymne que le curé avait appris à Guillaume et que celui-ci enseignait à son tour à sa petite compagne. Plus de réunions matinales, plus de baisers le soir, plus de rires, plus de larmes mêlées! Ah! le temps et la froide expérience gâtent tant de bonnes choses dans la vie humaine!

Guillaume ne pouvait se lasser de songer encore à la jeune fille dont la pure image venait se jouer dans ses rêves et le suivait dans ses veilles. Quand Régine était à l'église, sa voix était plus sonore et plus ample; quand la jeune fille était au château, celui-ci avait bien plus de charmes pour Guillaume qu'on son absence.

Et quelles étaient les dispositions de Régine pour le jeune régisseur?

Ce cœur était trop pur, trop noble pour ne pas répondre aux sentiments du jeune homme. Son âme était comme la source claire et limpide, si transparente que l'œil peut distinguer au fond les mosaïques que forme son lit rocailloux. Elle ce qu'elle paraissait être, elle se présentait ce qu'elle était.

A continuer.

MARCHÉS DE MONTRÉAL.

Légumes.

Patates par poche.....	0.50 à 0.70
Carottes par minot.....	0.40 0.50
Betteraves ".....	0.40 0.70
Oignons par quart.....	3.00 0.00
Doux par douzaine.....	1.00 1.50
Concombres par douz.....	0.50 1.00
Tomates par boîte.....	4.50 0.00

Fruits.

Pommes par baril.....	3.50 à 5.00
Oranges.....	10.50 13.00
Citrons à la boîte.....	0.00 0.00
Poires.....	0.00 0.00
Melons à la pièce.....	0.00 0.00

Grains.

Blé par minot.....	1.65 à 1.80
Pois do.....	1.00 1.10
Orge do.....	0.00 0.00
Sarrasin par poche.....	1.20 1.30
Lin do.....	0.00 0.00
Mil do.....	2.50 2.85
Trèfle do.....	0.00 0.00
Blé-d'inde do.....	1.10 1.10
Avoine en poche.....	0.95 1.05
Fèves par minot.....	1.75 1.90
Son par 10 livres.....	0.90 0.00
Moulée.....	1.60 1.75

Farines

Far. de blé, camp. p. 100 lbs.....	2.25 à 3.00
Far. d'avoine p 100 lbs.....	2.75 3.00
Far. de blé d'inde do ..	1.70 2.00
Far. de sarrasin.....	2.00 2.50

Viandes.

Bœuf par livre (steak)...	0.12 à 0.15
Mouton par livre.....	0.10 0.12
Veau par livre.....	0.00 0.00
Lard par livre.....	0.12 0.15
Jambon par livre.....	0.14 0.16
Saindoux par livre.....	0.14 0.16
Pores abattus p. 100 lbs.	8.60 9.00
Bœuf au quartier.....	5.00 6.00
Mouton entier par lb....	0.09 0.10

Divers.

Sucre d'érable.....	0.10 à 0.12
Sirop au gallon.....	1.10 1.20
Miel à la livre.....	0.12 0.15
Œufs frais à la doz.....	0.17 0.20
Œufs à la caisse p. doz..	0.16 0.17
Hadcock à la livre.....	0.05 0.06
Poisson frais.....	0.05 0.10
Beurre frais.....	0.20 0.30

Volailles.

Dindes à la livre.....	0.12 à 0.00
Dindes [vieux] au couple	1.75 2.50
Dindes [jeunes] do.....	1.00 1.50
Oies au couple.....	1.50 1.80
Oies à la livre.....	0.09 0.11
anards à la livre.....	0.08 0.10
Poules au couple... ..	0.75 1.00
Poulets du printemps p. couple .....	0.50 0.75

Gibier.

Canards par livre.....	0.00 0.00
do noirs p. livre.....	0.00 0.00
Pleviers par doz.....	0.00 0.00
Bécasso au couple.....	0.00 0.00
Pigeons domestique au couple.....	0.30 0.35
Perdrix au couple.. ..	0.45 0.60
Tourtes à la doz.....	0.00 0.00

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Bœuf, 1re qual, p. 100 lbs	5.50 à 5.75
Bœuf, 2me qualité.....	4.75 0.00
Vache à lait.....	25.00 40.00
Vaches extras.....	45.00 55.00
Veaux, 1re qualité.....	8.00 10.00
Veaux, 2me qualité.....	4.00 5.50
Veaux, 3me qualité.....	2.00 2.50
Moutons, 1re qualité... ..	5.50 8.00
Moutons, 2me qualité... ..	5.00 5.50
Agneaux, 1re qualité... ..	2.50 4.00
Agneaux, 2me qualité... ..	2.00 2.50
Porcs, 1re qualité.....	7.50 8.00
Porcs, 2me qualité.....	7.25 7.60

IMPRIMERIE

DE

W. F. DANIEL

Ayant un matériel d'imprimerie très-étendu, est en mesure d'entreprendre l'impression de toutes espèces d'ouvrages, dans les deux langues, tels que

Blancs de Notaires,

Blancs pour Avocats,

Blancs pour Greffiers, etc

En-tête de lettres,

En-tête de comptes,

Lettres funéraires,

Cartes d'affaires,

Cartes de visites,

Billets de concert

Circulaires,

Programmes,

Catalogues,

Factums,

Pamphlets

Affiches,

Chèques,

Etc., etc.

Le tout exécuté avec soin, élégance et promptitude.

A DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Une attention toute particulière sera donnée aux commandes de la campagne, et l'expédition se fera avec régularité.

S'adresser à l'imprimerie de

W. F. DANIEL,

25, RUE STE-THERESE,

(Coin de la Rue St-Gabriel)

MONTRÉAL.

CIE DE NAVIGATION

DE

LAPRAIRIE.

Le Vapeur LAPRAIRIE capt. Demers, partira aux heures suivantes autant que possible—Dimanches et fêtes exceptés.

De Laprairie :	De Montréal :
5.30 a.m.	6.30 a.m.
8.15 a.m.	12.00 a.m.
1.30 p.m.	4.00 p.m.
3.0 p.m.	6.15 p.m.

LES DIMANCHES ET FÊTES :

8.15 a.m.	2.00 p.m.
5.00 p.m.	6.00 p.m.

J. BROSSEAU, Directeur Secrétaire

CHLORURE DE CHAUX.

Pour blanchir le linge et pour un désinfectant de première classe servez-vous du Chlorure de Chaux préparé par C. D. Morin et vous réussirez. Directions complètes sur chaque paquet. Si vous avez besoin de blanc de céruse achetez-le à la livre, il est moins cher que celui que vous achetez en paquet pour du Chlorure de Chaux. Un mot au sage est suffisant.

LESSI CONCENTRÉ.

Les personnes de la campagne ou autres qui ont besoin de Lessi concentré à la livre en recevront en envoyant cinq cents par livre et en indiquant la Station du chemin de fer ou du Bateau le plus près de chez eux. Directions complètes pour toute sorte de savon envoyées avec chaque paquet. C'est la chose la plus économique que vous puissiez vous procurer.

Adressez, C. D. MORIN, 616 Ste. Marie, Montréal.

SIROP DU PRINCE DE GALLES.

Le Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood est recommandé par tous les bons médecins et par toutes les mères qui s'en sont servi. Il contient plus de propriétés guérissantes et fortifiantes qu'aucun autre sirop connu.

Les mères qui ne le connaissent pas sont priées d'en référer aux personnes qui ont donné les certificats suivants et qui pourraient être comptés par centaines de même force.

C. D. MORIN, PROPRIÉTAIRE, 616 rue Ste. Marie.

C. D. MORIN, ECR.

MONSIEUR, Pour l'information des personnes qui sont dans mon cas et pour le bien public je désire beaucoup que le présent soit publié. Il y a bientôt trois ans, ayant des enfants malades j'essayai de deux ou trois sortes de sirops sans obtenir aucun soulagement. C'est alors qu'ayant entendu parler du Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood je m'en procurai, et depuis ce temps mes enfants sont bien et je crois réellement que si j'avais eu de ce sirop plus vite, plusieurs de mes enfants qui sont morts seraient aujourd'hui en aussi bonne santé que mes autres. En conséquence j'en vend beaucoup et il donne toujours entière satisfaction. Avec reconnaissance, DAME LUC TASSE, Épouse de LUC TASSE, ECR., Maître de Poste et Epicier Côte St. Michel, 28 Avril 1881.

Mr. C. D. MORIN, MONSIEUR, Nous désirons vous remercier sincèrement pour le Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood que vous nous avez vendu depuis quatre ans, après avoir essayé de plusieurs autres sirops sans pouvoir empêcher nos enfants de mourir (et nous en avons dix de morts) ayant entendu parler du sirop du Prince de Galles nous nous en sommes procurés, et ce n'est que depuis ce temps que nous avons pu élever nos enfants qui étaient toujours très-malades. Il nous est tout-à-fait indispensable et c'est la seule chose qui nous ait réussi.

Nous le recommandons de tout cœur à tout nos amis et nous le considérons comme un véritable trésor et un bienfait pour tous ceux qui ont des enfants malades. MICHEL CHARBONNEAU, forgeron, ET SON ÉPOUSE, 4 Rue Perthuis, Montréal, 9 avril 1881.